



NOTE DE PRESENTATION

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2023



SOMMAIRE

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2023

A. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- B.** Les charges à caractère général
- C.** Les charges de personnel
- D.** Les autres charges de gestion courante
- E.** Les charges financières
- F.** Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- G.** Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- H.** Les impôts et taxes
 - I.** Les dotations, subventions et participations
- J.** Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels
- K.** Les atténuations de charges

B. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

- a) BUDGET FUNERARIUM
- b) BUDGET DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (SCIDS)

D. LES BUDGETS ANNEXES

- a) BUDGET ANNEXE ZONE DES « 100 JOURNAUX »
- b) BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES » (ZIIC)

II. ETAT DE LA DETTE DE LA CCPD

En préambule, il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'article L. 2312-2 du même code s'applique aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et précise que le vote des budgets se fait par chapitre. Pour les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les départements et les régions, le vote peut se faire par nature ou par fonction. La jurisprudence constante du Conseil d'État n'exige pas qu'un vote formel intervienne sur chacun des chapitres ou articles du projet de budget soumis à l'assemblée (CE 18 mars 1994, Commune de Cestas).

Cette année, nous aurons à voter le Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ses 2 Budgets Annexes ainsi que les Budgets principaux « Funérarium » et « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

Les budgets proposés au vote sont la stricte transcription, pour l'essentiel, des engagements que nous avons pris lors de la présentation de notre Débat d'Orientaion Budgétaire en date du 23 février 2023 dernier.

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2023

A. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2023 pour notre Communauté de Communes est construit avec pour objectifs :

- D'anticiper et d'amortir les effets de la crise énergétique et de son corollaire, la hausse des matières premières, qui impacte à la fois nos dépenses de fonctionnements et nous obligent à repenser nos projets,
- De maintenir malgré la situation une offre globale de services de qualité en direction de tous les publics.

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	2 912 360.00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 819 022.33
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 737 000.00	013 - Atténuations de charges	60 000.00
014 - Atténuations de produits	2 098 650.00	70 - Produits des services, du domaine	1 712 750.00
65 - Autres charges de gestion courante	2 243 750.00	73 - Impôts et taxes	8 876 100.00
66 - Charges financières	130 750.00	74 - Dotations, subventions et participations	1 736 400.00
67 - Charges exceptionnelles	8 500.00	75 - Autres produits de gestion courante	-
		76 - Produits financiers	2 000.00
		77 - Produits exceptionnels	3 350.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 131 010.00	Total des recettes réelles de fonctionnement	18 209 622.33
023 - Virement à la section d'investissement	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	575 600.00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	700.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	575 600.00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	700.00
TOTAL DEPENSES	13 706 610.00	TOTAL RECETTES	18 210 322.33

(Vue synthétique par service)

BUDGET PRINCIPAL 2023	FONCT	
	DEP	REC
RH - TOUS SERVICES	5 970 360.00	252 800.00
COMMANDE PUBLIQUE - TOUS SERVICES	28 640.00	
JURIDIQUE - TOUS SERVICES	135 400.00	
SECRETARIAT GENERAL / MOYENS GX - 020	753 000.00	
SERVICE INFORMATIQUE - TOUS SERVICES	305 880.00	
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 023 024	73 250.00	
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - événements	56 650.00	
POLE ENFANCE JEUNESSE - 421 422 423 252	1 048 380.00	2 050 000.00
GENS DU VOYAGE - 524	35 300.00	10 000.00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL - 60	92 850.00	136 400.00
FRANCE SERVICES - 96	6 300.00	30 000.00
RASED - ULIS - ADEFO - 212 213 523	14 050.00	
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC - 64	163 280.00	96 700.00
ORDURES MENAGERES - 812	1 791 750.00	1 791 750.00
VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 822	11 000.00	
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS - 830 815	230 000.00	71 000.00
INSERTION PROFESSIONNELLE - 90	10 850.00	
INTERVENTIONS ECONOMIQUES - TOURISME - 90 95	174 670.00	3 350.00
SOUS TOTAUX SERVICES	10 901 610.00	4 442 000.00
NA 01 - NON AFFECTE	2 229 400.00	13 767 622.33
NA 01 - NON AFFECTE / prise en charge BA (ZLIC)		
6811 et 28xxx	575 600.00	
reprise SUBVT		700.00
	-	-
01 NA - S/Tot	2 805 000.00	13 768 322.33
RAR		
	13 706 610.00	18 210 322.33

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les inscriptions tiennent compte des dépenses récurrentes et/ou prévisibles induites par les nouveaux sites.

En faisant preuve, autant que faire se peut de maintien rigoureux et d'optimisation des dépenses en matière de de fonctionnement.

Le montant inscrit au chapitre 011 de **2.912.360 €**.

Ces inscriptions tiennent compte de plusieurs éléments comme l'augmentation de dépenses incompressibles (les fluides (+30%), carburants, entretien des petits électroménager, entretien des bâtiments vétustes, nettoyage des locaux, assurances, charges locatives ainsi que les maintenances afférentes aux nouveaux matériels acquis...).

Ajouté à cela, un certain nombre de dépenses induites par l'ouverture des nouveaux équipements et des services supplémentaires (France Services entre-autres), mais également de l'inscription des dépenses annuelles, tels que :

- du petit matériel et fournitures éducatives pour le service enfance jeunesse vétuste et/ou plus adaptés,
- hausse du coût des repas (+10%) et augmentation de la fréquentation des accueils
- La réservation de 10 places en micro-crèche
- des campagnes publicitaires pour promouvoir notre territoire
- une manifestation événementielle pour le territoire
- l'élaboration du plan de mobilité simplifié
- une assistance juridique et au montage de marchés spécifiques
- la réalisation des travaux de révision du bassin de Boulouze (réparation de la membrane, affaissement de la digue ainsi que l'évacuation des boues dont le volume s'est avéré important) pour 240.000 euros.

A noter que sur ce chapitre interviennent des crédits à destination du personnel :

La dotation de vêtements de travail sécurisés, notamment pour les agents du service logistique.

Au titre de la **formation** à hauteur de 78.000 € dont environ 52.000 € pour des formations en cours.

Pour 2023, sont envisagés principalement un BPJEPS, des BAFD et BAFA, une analyse de la pratique pour le personnel du RPE, une formation pour l'alternance juriste, une formation sur le logiciel « horoquartz » pour le service ressources humaines et enfance jeunesse...

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

Le budget prévisionnel annoncé par le service des Ressources Humaines pour l'année 2023 sera de **5.737.000 €**.

Pour mémoire, le budget primitif 2022 s'élevait à 5.385.650 €, pour une exécution de 5.379.540,55 €, soit 99,89 % de réalisation.

Les principaux éléments à retenir pour ce nouvel exercice, sont les suivants :

- ✓ La revalorisation du point d'indice de 3.5%, décidée en juillet dernier, qui s'appliquera sur l'année entière,
- ✓ La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 de 1.81%.
- ✓ La sur-cotisation patronale de 0.05% (CNFPT) pour financer la formation des apprentis.
- ✓ La réévaluation de l'expérience professionnelle des agents de catégorie C,

- ✓ Une estimation de la hausse de la fréquentation des services Enfance Jeunesse avec 146.000 heures budgétées pour la partie animation, restauration et entretien des locaux, qui peut, au regard des besoins donner lieu à des contrats nouveaux et/ou des heures complémentaires.
- ✓ La valorisation de deux promotions internes (catégorie A et catégorie B) et une réussite concours (catégorie A).
- ✓ La prévision d'une augmentation de 3% du coût horaire des agents pouvant découler d'une augmentation du point d'indice, de l'évolution des grilles indiciaires...

Des recrutements décidés en 2022, viendront impacter le budget 2023 :

- Un technicien informatique pour 45.000 €,
- Une responsable Insertion Professionnelle et France Services pour 43.000 €,
- Un(e) chargé (e) de développement économique pour 43.000 € en cours de recrutement.

Les recrutements suivants sont envisagés sur 2023 :

- Un(e) animateur.trice CLAS supplémentaire (0.2 ETP) 7.000 €
- Un emploi contractuel pour l'animation du Contrat Local de Santé 15.000 €.

A noter une réduction de 90.000 euros des crédits prévus au titre de l'assurance du personnel en raison de la passation d'un nouveau marché d'assurance du personnel. Cela correspond à l'abandon de la garantie pour les agents non affiliés à la CNRACL.

En outre, la mise en place des lignes directrices de gestion établies en 2022 va favoriser une meilleure lisibilité de la politique Ressources Humaines dans la collectivité.

Enfin, la mise en œuvre concrète dès ce début d'année de la charte télétravail, dont l'objectif principal est de favoriser pour les agents un nouveau cadre de travail plus attractif entre confiance et flexibilité, travailler différemment pour gagner en efficience, réduire les temps de trajet dans un souci économique et environnemental, pourrait avoir pour conséquence de réduire les coûts internes de fonctionnement.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Pour ce chapitre, l'inscription budgétaire totale proposée, en tenant compte des indemnités des élus, s'élèverait à **2.183.750 €** (contre 2.004.370 € pour 2022)

Concernant les **indemnités à verser aux élus**, il est proposé pour l'année 2023, d'inscrire la somme de 120.000 € à laquelle s'ajoutent 6.280 € pour les cotisations afférentes.

Il est proposé d'augmenter les crédits (de 5.000 à 9.300 €) relatifs **aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes** à savoir 5.000 € pour le service enfance-jeunesse (montant identique) et ajout de 4.300 € pour les impayés éventuels au titre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Concernant **les participations**, entre-autres aux syndicats, une augmentation est proposée, tenant compte de l'évolution des différentes participations à verser, pour un montant de 1.805.450 euros, soit :

- 75.000 € aux syndicats de rivières (augmentation de 26.000 €),
- 2.400 € à la Fédération des centres sociaux (à l'identique du budget 2022)
- 5.000 € : subvention à la Mission Locale de DIJON (baisse de 50% par rapport à la présence réelle)
- 500 € pour une subvention SASTI (montant identique)
- 35.000 € subvention pour l'aide à l'immobilier d'entreprise (au lieu de 10.000 €)
- 10.000 € : subvention à l'ADEFEO (ex. ARC EN CIEL ; à l'identique de 2022)
- 27.500 € au SCOT Dijonnais (montant inchangé),
- 50 € pour l'adhésion à Côte d'Or tourisme (montant inchangé)
- **1.790.000,00 €** pour le SMICTOM (augmentation de 80.000 €)

A noter que **160.720 €** sont inscrits pour **les hébergements des logiciel métiers et de la messagerie, ainsi que les licences et brevets des logiciels installés en local notamment liés à la sécurité informatique** (contre 106.960 € en 2022)

d) Les charges financières (chapitre 66)

Il est inscrit la somme de **130.750 €**, au titre des **charges financières** :

- 90.750 € au titre des intérêts des emprunts pour 2023
- 40.000 € au titre des ICNE pour 2023

e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) et les atténuations de produits (chapitre 014)

Les abondements au titre du FRT étant terminés en 2022, il est proposé d'inscrire, à la baisse, un montant de **8.500 €** au **titre des charges exceptionnelles (chapitre 67)** :

Pour les titres annulés les sommes de :

- 6.500 € pour l'enfance-jeunesse
- 1.000 € pour le pôle familial et social
- .1.000 € pour d'éventuels intérêts moratoires

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** sont constituées :

- des **attributions de compensation**, inchangées à hauteur de **1.859.100 €**,
- du **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) à hauteur de 182.350 € inchangé par rapport à 2022,
- du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) pour une somme de 57.200 €, en augmentation de 2.200 € par rapport à l'exercice précédent. A noter que conformément à une délibération du 15 septembre 2022, la Communauté de Communes a décidé de prendre à sa charge une enveloppe complémentaire de 12.118,00 euros.

Il est donc proposé d'inscrire au chapitre 014, le montant de **2.098.650 €**.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Il est proposé d'inscrire au **chapitre 70**, la somme de **1.712.750 €** (+ 10.950 €) (1.723.700 € avaient été inscrits au BP 2022).

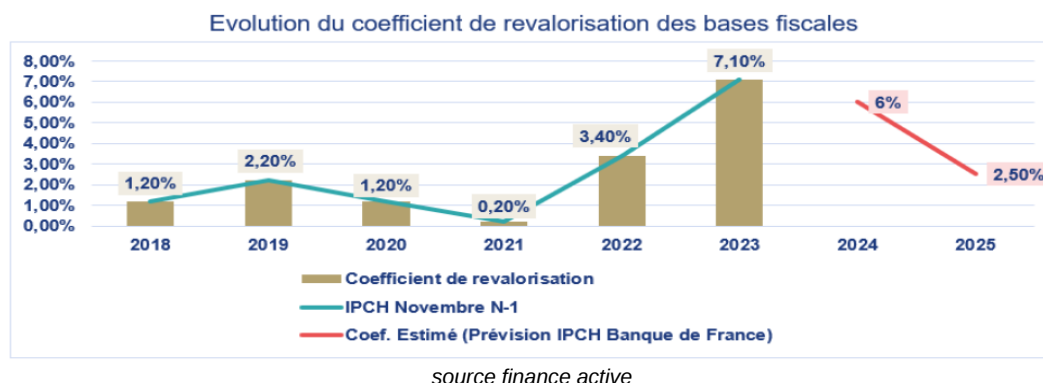
Ce répartissant comme suit :

- Pour le service enfance jeunesse, inscription de la somme de 1.450.000 €
L'augmentation des effectifs représentant près de 66.000 € de recettes supplémentaires.
- Pour le service centre social du Pole Familial et Social, inscription de la somme de 24.000 €
Hausse de 6.000 €, soit + 33%, au vu de l'augmentation des actions proposées par le service et une participation assidue des administrés.
- Pour le service Gens du voyage, inscription de la somme de 10.000 €
Représentant les recettes à percevoir pour les emplacements et les consommations de fluides de l'aire
- Pour le service ordures ménagères, inscription de la somme de 1.750 €
Représentant la participation aux coûts de la taille de haie pour le marché en lien avec la CCPD
- Pour le service petite enfance, inscription de la somme de 40.000 €
Représentant la recette de la DSP (Délégation de Service Public) liée aux 2 multi accueils.
- Pour le service RH Ressources Humaines, inscription de la somme de 182.000 €
Représentant la recette attendue du reversement du budget SCIDS - Service Commun d'Instruction du Droit des Sols.
- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Ecologique, inscription de la somme de 5.000 €
Représentant la recette de la vente de tickets du transport à la demande « MOBIPLAINE ».

b) Les impôts et taxes

Pour le **chapitre 73**, il est proposé l'inscription de la somme de **8.816.100 €** soit une **augmentation de 596.100 €** par rapport à la prévision au titre de 2022 (8.220.000 €).

En effet, concernant **l'article 73111 sur la fiscalité directe**, les préconisations de **FINANCE ACTIVE** portent à **7,1 %** la revalorisation des bases en fonction de l'inflation constatée.



Afin de rester prudent, il est prévu **une augmentation d'environ 3,50 %** par rapport au réalisé de l'exercice 2022 (3.741.727 €), soit une recette à hauteur de **3.900.000 €**.

Concernant l'**article 7382 portant sur la fraction de TVA**, la somme de 2.300.000 € pour un réalisé en 2022 de 2.335.422 €.

Pour ce qui est de la CVAE, le PLF (Projet de Loi de Finances) annonce la suppression de moitié en 2023, puis totalement en 2024. Néanmoins, la DRFIP nous propose l'inscription de la partie fixe connue, qui est la moyenne des recettes des trois dernières années, soit la somme de 700.000,00 €.

Pour notre collectivité, il n'est pas envisagé de hausse de taux des taxes pour l'année 2023 et restent à l'identique de l'exercice 2022, soit :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%				7,35%
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%							
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

L'effet de « bases » uniquement produira les recettes supplémentaires.

Le taux de la TEOM sera inchangé pour l'exercice 2023, le montant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est inscrit à hauteur de la dépense inscrite, soit : **1.790.000 €**.

Pour le taux de la taxe d'habitation (TH), celui-ci doit être le taux de TH de l'exercice 2019.

Compte-tenu de ce qui précède, les montants retenus pour chacune des taxes seraient les suivants :

➤ TFB - TFNB - Taxes sur le foncier bâti et non bâti :	3.900.000 €
➤ Fraction de la TVA :	2.300.000 €
➤ Autres impôts directs :	5.600 €
➤ CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	700.000 €
➤ IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux :	82.500 €
➤ TASCOT - Taxe sur les Surfaces Commerciales :	98.000 €
➤ TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	1.790.000 €

c) Les dotations, subventions et participations

Pour le **chapitre 74**, il est proposé d'inscrire la somme de **1.736.400 €** (1.891.150 € inscrits au BP 2022), soit **une baisse de 154.750 €**.

Ce répartissant comme suit :

- Pour le service enfance jeunesse, inscription de la somme de 600.000 €
Maintien de la somme budgétisée en 2022, compte-tenu du passage en CTG (Convention Territoriale Globale)

- Pour le service centre social du Pole Familial et Social, inscription de la somme de 112.400 €
Représentant les recettes attendues de la CAF pour l'animation collectif famille, l'animation globale, les dispositif CLAS. Il n'y aura pas de subventionnement GIE IMPA pour la partie « seniors ».

- Pour le service petite enfance, inscription de la somme de 56.700 €
Représentant les recettes attendues de la CAF sur le fonctionnement et les actions du RPE - Relais Petite Enfance.
A noter une baisse d'environ 150.000 € traduite par le versement direct à l'exploitant pour les multi accueils par la CAF et la réfaction d'aide sur l'encadrement du service (agent à mi-temps).

- Pour la France services, inscription de la somme de 30.000 €
Maintien de la somme versée en 2022 pour la participation au fonctionnement.

- Pour le service pour la Transition et la Résilience Ecologique (STRE), inscription de la somme de 66.000 €
Représentant les recettes attendues de la Région pour le transport à la demande et d'une participation de la Région pour le projet « mobilité simplifié ».

- Pour le service RH, inscription de la somme de 10.800 €
Représentant les recettes attendues de l'ADEME pour le projet mobilité simplifié (pour un agent sur une période d'un an), ainsi que la participation de contrat aidé (6 mois)

Et enfin, pour la **dotation d'intercommunalité**, inscription de la somme de **859.000 €** (864.745 € ont été perçus en 2022) et 1.500 € concernant le FCTVA, recette attendue sur les dépenses de fonctionnement pour les mois de novembre et décembre 2022.

d) Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

Pour le **chapitre 76**, il est proposé d'inscrire la somme de **2.000 €** (BP 2022 : 2.400 €)

Ce montant correspond aux intérêts dus par la commune de BRAZEY EN PLAINE pour le ticket de sortie.

Pour le **chapitre 77**, il est proposé d'inscrire la somme de **3.350 €**

Ce montant correspond reversement attendu au titre du FARCT (Fonds d'Avance Régional Consolidation de Trésorerie)

e) Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements concernant les arrêts de maladie, inscrits au **chapitre 013** pour la somme de **60.000,00 €**.

Lors de l'exercice 2022, une somme de 60.000 € avait été inscrite (réalisation budgétaire pour l'exercice 2022 : 54.202,95 €). Il est proposé de maintenir la même somme.

B. LES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	2 763 702.53
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000.00	021 - Virement de la section de fonctionnement	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	996 000.00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 700.00
20 - Immobilisations incorporelles	288 500.00	13 - Subventions d'investissement	437 600.00
204 - Subventions d'équipement versées	52 000.00	16 - Emprunts et dettes assimilées	651 000.00
21 - Immobilisations corporelles	1 857 930.00	27 - Autres immobilisations financières	11 500.00
23 - Immobilisations en cours	-		
27 - Autres immobilisations financières	874 602.33		
Total des dépenses réelles d'investissement	4 169 032.33	Total des recettes réelles d'investissement	3 876 502.53
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	700.00	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	575 600.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	700.00	Total des recettes d'ordre d'investissement	575 600.00
TOTAL DEPENSES	4 169 732.33	TOTAL RECETTES	4 452 102.53

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2023 par service :

BUDGET PRINCIPAL 2023	INVESTISSEMENT
	DEPENSES
SECRETARIAT GENERAL / MOYENS GX	40 000.00
COMMANDE PUBLIQUE - TOUS SERVICES	186 100.00
SERVICE INFORMATIQUE - TOUS SERVICES	57 080.00
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES	57 980.00
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - évènements	3 200.00
GENS DU VOYAGE	91 800.00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL	1 058 500.00
POLE ENFANCE JEUNESSE	192 500.00
FRANCE SERVICES	11 200.00
RASED - ULIS - ADEFO	1 570.00
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC	88 500.00
STRE - ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENTS	447 000.00
INSERTION PROFESSIONNELLE	12 000.00
SOUS TOTAUX SERVICES	2 247 430.00
NA 01 - NON AFFECTE	1 921 602.33
reprise SUBVT	700.00
sous total	4 169 732.33
RAR	267 927.19
	4 437 659.52

- Service administration générale - moyens généraux pour 40.000 € :

Petits travaux d'étanchéité de la toiture du site Paul Bert à Genlis
Réparations et agencements de divers sites (Longchamp, Paul Bert)
Réalisation d'une chappe béton pour l'installation d'un chalet au Pôle Familial et Social
Changement des radiateurs dans les sanitaires au Pôle Familial et Social
Le remplacement de skydômes au siège de la CCPD,
Installation d'un coffret électrique sous l'abri bus au siège,
L'achat d'aspirateurs et d'un chariot de ménage

- Service commande publique pour 186.100 € :

Travaux AD'AP pour le périscolaire et l'espace jeunes à Aiserey (32.000 €)
Complément pour l'organigramme de clés (2.500 €)
Mobilier pour les services périscolaires, gens du voyage et au siège (18.500 €)
Réfection de la voie romaine à Genlis (100.000 €)
Prises pour bornes de recharge véhicules électriques pour 1.600 €
Adoucisseur au Pôle familial et social au 12 rue de Franche-Comté (5.000 €)
Climatisation 3 bâtiments au Pôle familial et social (dont RPE et INSERPRO) pour 26.500 €

- Service informatique pour 57.080 € :

Un complément pour le logiciel RH
Un logiciel pour la gestion du parc pour le service informatique
Une climatisation de la salle de serveur au siège
Des téléphones complémentaires pour les nouveaux agents
Des ordinateurs portables notamment pour le télétravail,
Une visio mobile pour la ferme aux escaliers
16 onduleurs et du petit matériel
Un complément de pack office 2021....

- Service communication pour 61.180 € :

Signalétique intérieure et extérieure sur le territoire (fixe et mobile)
Logotage Mobiplaine
Chariots de transport de matériel
Signalétique touristique (projet vélo route)
Signalétique et matériel pour une journée événementielle pour 3.200 €

- Service gens du voyage pour 91.800 € :

Etude de sol pour un projet bâtiment « socioéducatif » (3.000 €)
La réalisation de l'équipement « socioéducatif » (80.000 €)
Le remplacement de 7 chauffe-eaux (7.800 €)
Le remboursement caution (1000 €)

- Service centre social du Pôle Familial et Social pour 1.058.500 € :

AMO restructuration et extension du Pôle Familial et social pour 200.000 € (part centre social : **52.000 €**)
Acquisition éventuelle du local pour l'épicerie sociale et solidaire (1.000.000 €)
Banque accueil du centre social (3.000 €)
Mobilier jardin (3.000 €)
Renouvellement de matériel de motricité et jeux (500 €)

- Service Pôle enfance-jeunesse pour 192.500 € :

La désignation d'une AMO pour le projet de « restructuration et d'extension du Pôle Familial et social » pour 200.000 € (part enfance-jeunesse : **62.000 €**)

La désignation d'une AMO pour l'étude pour un périscolaire à TART (80.000 €)

Du petit matériel divers.

- Service France services pour 11.200 € :

La désignation d'une AMO pour le projet de « restructuration et d'extension du Pôle Familial et social » pour 200.000 € (part France services : **10.000 €**)

Banque d'accueil et présentoirs (1.200 €)

- Service RASED pour 1.570 € :

3 malles de tests psychologiques (1.570 €)

- Pour le service petite enfance, pour 88.500 €

La désignation d'une AMO pour le projet de « restructuration et d'extension du Pôle Familial et social » pour 200.000 € (part Petite enfance : **64.000 €**)

Matériel de motricité (1.800 €)

Mobilier complémentaire (1.200 €)

Jeux extérieurs (13.000 €)

Aménagement d'un accès piéton (3.000 €)

Travaux sécurité incendie (5.500 €)

- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Ecologique, pour la somme de 447.000 €

Clôture houblonnière (7.000 €)

Plantations (15.000 €)

Plans de houblon TART, GENLIS et complément CESSEY (5.000 €)

Risques inondation bassin Boulouze (100.000 €)

Réalisation de chemins doux (320.000 €)

- Pour le service insertion professionnelle, pour 12.000 €

AMO restructuration et extension du Pôle Familial et social pour 200.000 € (part insertion professionnelle : **12.000 €**)



Il y a lieu d'ajouter, à l'ensemble des inscriptions des différents services, les écritures non affectées :

- la somme de **995.000 €** concernant le **remboursement du capital des emprunts pour l'exercice 2023**
- le montant de **52.000 €** afin de répondre aux demandes de **fonds de concours** éventuelles en direction des communes membres

- la somme de **874.602,33 €** à l'article 276351 - immobilisations financières, pour **l'avance d'équilibre au budget annexe ZIIC** - Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales.
- Les RAR - **Restes à Réaliser de l'année 2022** à reporter, pour un montant de **267.927,19 €**.

Ce qui porte les inscriptions des dépenses d'investissement à la somme de **4.437.659,52 €**.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2023 par service :

BUDGET PRINCIPAL 2023	INVESTISSEMENT
	RECETTES
GENS DU VOYAGE - 524	74 600.00
SOUS TOTAUX SERVICES	74 600.00
<i>NA 01 - NON AFFECTE</i>	<i>3 801 902.53</i>
<i>Amortissements</i>	<i>575 600.00</i>
	4 452 102.53

- Pour le service GDV - gens du voyage, pour 74.600 €
 - Subvention d'équipement pour les travaux de réhabilitation de l'aire des gens du voyage pour 65.200 €
 - Subvention CAF pour les travaux de réhabilitation de l'aire des gens du voyage pour 8.400 €
 - Dépôt de garantie des voyageurs pour 1.000 €

➡ Il y a lieu d'ajouter, aux inscriptions des services, les **écritures non affectées**, pour un montant total de **3.801.902,53 €**, soit :

- la somme de **2.763.702,53 €** représentant **l'excédent reporté de l'exercice 2022**
- le montant de **12.700 €** représentant le **montant attendu pour le FCTVA** des mois de novembre et décembre 2022
- la somme de **364.000 €** représentant le **solde des subventions DETR attendues** pour les travaux du siège
- un emprunt de **650.000 €** afin de **permettre l'équilibre** de la section d'investissement
- la somme de **11.500 €** concernant le **remboursement** (part capital) du **ticket de sortie** de la commune de **Brazey en Plaine**

Ce qui porte les inscriptions des recettes d'investissement à la somme de à **4.452.102,53 €**.

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

1. BUDGET FUNERARIUM

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	14 700.00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 123.07
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	500.00		
66 - Charges financières	3 320.00	75 - Autres produits de gestion courante	20 830.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 520.00	Total des recettes réelles de fonctionnement	31 953.07
023 - Virement à la section d'investissement	5 500.00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	4 930.00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 430.00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	28 950.00	TOTAL RECETTES	31 953.07

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	6 560.31	021 - Virement de la section de fonctionnement	5 500.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 410.00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 560.31
21 - Immobilisations corporelles	-		
Total des dépenses réelles d'investissement	16 970.31	Total des recettes réelles d'investissement	12 060.31
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 930.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 930.00
TOTAL DEPENSES	16 970.31	TOTAL RECETTES	16 990.31

Il est rappelé que le budget autonome du funérarium est passé en DSP - Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2022.

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites correspondent aux dépenses suivantes - chapitre 011 :

- Taxes foncières dues par le propriétaire : 2.000 €
- Prestations extérieures : 500 €
- Assurance : 200 €
- Entretien et réparation de bâtiment : 12.000 €

Il est à noter qu'une intervention de réparation de l'étanchéité de la toiture a été nécessaire, suite à une fuite constatée, pour un montant de 6.820 €.

➤ Ainsi que les dépenses réglementaires suivantes :

Les intérêts de l'emprunt en cours (article 66111) : 2.820 €

L'inscription des ICNE (Intérêts Courus Non Echus, article 66112) : 500 €

La charge des amortissements à l'article 6811 pour 4.930,00 €

Le virement à la section d'investissement à l'article 023 pour 5.500,00 € afin d'assurer l'équilibre réel du budget.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **28.950 €**.

LES RECETTES

Au chapitre 75 le produit de la DSP : 20.830 € (montant inchangé)

Auquel s'ajoute le report de l'exercice N-1 d'un montant de 11.123,07 €

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **31.953,07 €**.

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Il s'agit des dépenses de capital d'emprunt (10.410 €) et du report de l'exercice N-1 d'un montant de 6.560,31 €

Le montant total des dépenses d'investissement est de **16.970,31 €**.

LES RECETTES

Il ne s'agit que des recettes réglementaires : inscription à l'article 1068 (6.650,31 €), les recettes des amortissements, et le virement de la section de fonctionnement (021).

Le montant total des recettes d'investissement est de **16.990,31 €**

2. BUDGET SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	24 350.00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	69 520.08
012 - Charges de personnel et frais assimilés	188 200.00	70 - Produits des services, du domaine	226 750.00
022- Dépenses imprévues	12 000.00	74 - Dotations, subventions et participations	-
65 - Autres charges de gestion courante	14 200.00		.
Total des dépenses réelles de fonctionnement	238 750.00	Total des recettes réelles de fonctionnement	296 270.08
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	1 950.00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 950.00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	240 700.00	TOTAL RECETTES	296 270.08
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
21 - Immobilisations corporelles	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement	17 013.29
		13 - Subventions d'investissement	-
Total des dépenses réelles d'investissement	-	Total des recettes réelles d'investissement	17 013.29
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 950.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 950.00
TOTAL DEPENSES	-	TOTAL RECETTES	18 963.29

A noter qu'une nouvelle convention a été adoptée et mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des communes bénéficiaires du service.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Chapitre 011, les sommes inscrites correspondent aux dépenses liées au service : téléphone, électricité eau, maintenance des équipements, petites réparations, fournitures de bureau et de vêtements de travail, formations.

Chapitre 012, la charge de personnel des agents du service, auquel s'ajoute les cotisations d'assurance statutaire, CNAS et supplément familial.

Chapitre 022, les dépenses imprévues éventuelles pour le service

Chapitre 65, inscription des droits du logiciel spécifique du service, de son hébergement et les antivirus.

Les opérations d'ordre pour les amortissements en cours.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **240.700 €**.

LES RECETTES

Chapitre 70, la participation des communes membres.

002 - le report de l'exercice N-1

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **296.270,08 €**.

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Il est à noter que la mise en place de la nouvelle convention en date du 1^{er} janvier 2023, impose, pour des raisons réglementaires, que les charges d'investissement soient portées par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

LES RECETTES

Sont inscrites uniquement les recettes réglementaires : recettes des amortissements en cours et report N-1.

Le montant total des recettes d'investissement est de **18.963,29 €**

D. LES BUDGETS ANNEXES

3. BUDGET ZAE DES CENTS JOURNAUX

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	-	002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 078.75
011 - Charges à caractère général	2 091 000.00	70 - Produits des services, du domaine	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
65 - Autres charges de gestion courante	-		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 091 000.00	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 078.75
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections -	314 104.38	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	2 405 104.38
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	314 104.38	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 405 104.38
TOTAL DEPENSES	2 405 104.38	TOTAL RECETTES	2 414 183.13
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	172 572.75	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 265 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement	172 572.75	Total des recettes réelles d'investissement	2 265 000.00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	2 405 104.38	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	314 104.38
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 405 104.38	Total des recettes d'ordre d'investissement	314 104.38
TOTAL DEPENSES	2 577 677.13	TOTAL RECETTES	2 579 104.38

Il est précisé que ce budget tient compte d'une décision de justice en date du 5 janvier 2023 rendue par le Tribunal judiciaire de Dijon par suite de la saisine du juge de l'expropriation par la CCPD, après échec de négociations amiables, demandant la fixation de prix auprès de 23 propriétaires. Sont donc prévus en fonctionnement au chapitre 011 : **1.120.000 euros** au titre des indemnités principales, **140.000 euros** au titre des indemnités de réemploi, de dépréciation de surplus et de perte de revenus locatif.

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites au chapitre 011, correspondent aux dépenses liées à la zone :

Annonces et insertions pour 1.000 €

Honoraires pour 20.000 €

Indemnités d'exploitation et de réemploi pour 140.000 €

Aménagement du giratoire pour 600.000 €

Aménagement de terrains pour 210.000 €

Achat de terrains à aménager pour 1.120.000 €

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **2.405.104,38 €**.

LES RECETTES

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

A l'article 002, le report de l'exercice N-1

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **2.414.183,33 €**.

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

A l'article 001, le report N-1

Le montant total des dépenses d'investissement est de **2.577.677,13 €**

LES RECETTES

Chapitre 16, l'emprunt d'équilibre.

Chapitre 040, opérations réglementaires de stock.

Le montant total des recettes d'investissement est de **2.579.104,38 €**

4. BUDGET ZIIC - ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	716 000.00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 728.25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	716 000.00	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 728.25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections -	380 773.33	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 096 776.33
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	380 773.33	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 096 776.33
TOTAL DEPENSES	1 096 773.33	TOTAL RECETTES	1 100 504.58

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	158 599.33	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	874 602.33
Total des dépenses réelles d'investissement	158 599.33	Total des recettes réelles d'investissement	874 602.33
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 096 776.33	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	380 773.33
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 096 776.33	Total des recettes d'ordre d'investissement	380 773.33
TOTAL DEPENSES	1 255 375.66	TOTAL RECETTES	1 255 375.66

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les sommes inscrites au chapitre 011, correspondent aux dépenses liées à l'extension de la ZAE « la Corvée aux Moines » à Aiserey :

Annonces et insertions pour 1.000 €

Honoraires pour 30.000 €

Etude de sol, conception, cadrage, travaux, VRD pour 635.000 €

Aménagements de terrains pour 50.000 €

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de **1.096.773,33 €**.

LES RECETTES

A l'article 002, report N-1

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires

Le montant total des recettes de fonctionnement est de **1.100.504,58 €**.

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

A l'article 001, report N-1.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires

Le montant total des dépenses d'investissement est de **1.255.375,66€**

LES RECETTES

Chapitre 16, subvention d'équilibre du budget principal

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires

Le montant total des recettes d'investissement est de **1.255.375,66 €**

II. ETAT DE LA DETTE CONSOLIDEE DE LA CCPD AU 01 01 2023

Synthèse de la dette de la CCPD au 01/01/2023 (source FinanceActive)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEXAnnuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 995 766.10 €	1,10 %	15 ans et 1 mois	7 ans et 8 mois	20

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	8 100 000.00 €	90,04 %
CAISSE D'EPARGNE	478 839.29 €	5,32 %
CREDIT MUTUEL	322 677.56 €	3,59 %
Autres prêteurs	94 249.25 €	1,05 %
Ensemble des prêteurs	8 995 766.10 €	100,00 %

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	8 995 766.10 €	100,00 %	1,10 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	8 995 766.10 €	100,00 %	1,10 %

Dette par année

	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	8 501 943 €	7 515 678 €	6 709 665 €	5 960 415 €	5 218 683 €	2 911 284 €
Capital payé sur la période	1 003 242 €	888 920 €	756 135 €	740 609 €	741 110 €	280 000 €
Intérêts payés sur la période	93 517 €	75 926 €	65 295 €	57 130 €	49 114 €	27 909 €
Taux moyen sur la période	1,05 %	0,95 %	0,91 %	0,89 %	0,86 %	0,94 %